



# Conseil économique et social

Distr. générale  
19 septembre 2013  
Français  
Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur  
la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux

### Comité d'application

#### Deuxième réunion

Genève, 12 décembre 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire annoté de la deuxième réunion

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 12 décembre 2013, à 10 heures\*

### I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Demandes de conseils, communications et initiative du Comité.
3. Activités pertinentes d'autres organes relevant de la Convention.
4. Stratégie visant à faire connaître le mécanisme d'application et d'examen du respect des dispositions et à en faciliter l'utilisation.
5. Programme de travail et calendrier des prochaines réunions.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport.

---

\* Les participants à des réunions qui se tiennent au Palais des Nations sont priés de remplir le formulaire d'inscription, qu'ils trouveront sur la page Web de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux ([http://www.unece.org/env/water/2nd\\_implementation\\_committee\\_2013.html](http://www.unece.org/env/water/2nd_implementation_committee_2013.html)), et de le retourner au secrétariat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) deux semaines au plus tard avant la réunion, par courrier électronique ([katri.veldre@unece.org](mailto:katri.veldre@unece.org)). Avant de se rendre à la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Internet de la CEE à l'adresse: [http://www.unece.org/fileadmin/DAM/meetings/UN\\_map\\_Feb.2012.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/meetings/UN_map_Feb.2012.pdf)) pour y retirer leur plaquette d'identité. En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat par téléphone au numéro: +41 22 917 1911.

## **II. Annotations**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

1. Le Comité d'application sera invité à adopter l'ordre du jour de sa deuxième réunion, tel qu'il figure dans le présent document.

### **2. Demandes de conseils, communications et initiative du Comité**

2. Il est prévu que, selon les procédures usuelles, le Comité:

a) Examine toute demande de conseils relatifs à des aspects particuliers des difficultés rencontrées dans l'application ou le respect des dispositions, conformément à l'annexe I, section V de la décision VI/1 de la Réunion des Parties à la Convention (voir ECE/MP.WAT/37/Add.2, à paraître);

b) Examine toute communication relative à des aspects particuliers des difficultés rencontrées dans l'application ou le respect des dispositions, conformément à l'annexe I, section VI de la décision VI/I;

c) Envisage de prendre une initiative, conformément à l'annexe I, Section VII de la décision VI/1.

3. Le Comité souhaitera peut-être étudier l'incidence sur ses activités de l'avis rendu par la Commission européenne au sujet des demandes de Partie à Partie communiquées par les États membres de l'Union européenne au comité d'application de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière.

4. Le Comité devrait examiner les critères à remplir pour lancer une initiative du Comité.

### **3. Activités pertinentes d'autres organes relevant de la Convention**

5. Le Comité sera informé des résultats de la huitième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (Genève, 25 et 26 septembre 2013).

6. Le Comité examinera la question de la présentation de rapports et sa participation à la mise au point de l'analyse des besoins en matière de présentation de rapports au titre de la Convention, compte tenu des décisions pertinentes du Groupe de travail.

### **4. Stratégie visant à faire connaître le mécanisme d'application et d'examen du respect des dispositions et à en faciliter l'utilisation.**

7. Le Comité examinera la stratégie et les moyens permettant de faire mieux connaître le mécanisme et d'en faciliter l'utilisation, notamment les mesures éventuelles de renforcement des capacités et la présentation du mécanisme dans diverses instances et à l'occasion de diverses manifestations, ainsi que les résultats des activités menées jusqu'à présent.

### **5. Programme de travail et calendrier des prochaines réunions**

8. Le Comité examinera son futur programme de travail. Il décidera, en particulier, des questions qui seront abordées à ses prochaines réunions et des dates de ces réunions.

**6. Questions diverses**

9. Le Comité examinera les autres questions proposées par ses membres.

**7. Adoption du rapport**

10. Le Comité décidera des modalités de l'établissement et de l'adoption du rapport de sa deuxième réunion.
-